

## DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON



DMSF 2024-05-16 DECISION DU MAIRE

Département des Alpes de Haute Provence

CONTRAT DE LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR ET BALANCE

STE DOC'UP

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** la proposition de la société DOC'UP pour la location d'un bien d'équipement professionnel.

## DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer le contrat de location d'un bien d'équipement professionnel : Machine à affranchir Type FP450 D conforme à la norme MAI et une Balance modèle S3, avec la société DOC'UP.

ARTICLE 2 : Ce contrat est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 01-01-2025.

<u>ARTICLE 3</u>: La location d'un montant de 990.00 € HT par an (tarif fixe) et sera due à terme à échoir, contrat de maintenance inclus, 1<sup>ère</sup> cartouche offerte et 6 mois de location offerts.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 5</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à Société Doc'Up.

Fait à SISTERON, le 30-05-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU



DEX R

Mis en ligne le 30/05/2024 Å 15h46

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/05/2024

Application agréée E-legalite com